

Note du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Favoriser le covoiturage entre le domicile et le travail au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et dans son aire d'attractivité





La Commission Mobilités du Conseil de développement (CODEV) s'est saisie en 2022 des « possibilités réelles de développer les modes alternatifs de déplacements que sont les transports en commun, la bicyclette, la marche à pied, le covoiturage et l'auto-partage, pour diminuer l'usage d'un véhicule automobile ».



La présente note s'attache aux moyens de favoriser le covoiturage, notamment pour les déplacements quotidiens domicile-travail. En effet, le covoiturage est l'un des outils pour réduire le nombre de voitures sur les liaisons routières au sein de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) et entre l'EMS et les communes périphériques. Le CODEV a choisi de s'attacher particulièrement au covoiturage régulier domicile/travail-université car c'est celui qui permet le mieux de réduire le nombre de véhicules sur les routes et les embouteillages aux heures de pointes. Il a écarté de son analyse le cas des déplacements domicile –école qui impliquent des spécificités liées au transport des mineurs.

La note propose des pistes pour un système de covoiturage plus efficient et attrayant pour le cas précis des trajets quotidiens domicile/travail ou domicile/université dans une zone géographique élargie au-delà du périmètre de l'Eurométropole qui correspond à l'aire d'attractivité réelle de notre territoire.

À ce titre, le CODEV salue l'adoption d'une première délibération pour le déploiement et la promotion du covoiturage domicile/travail par le Conseil de l'Eurométropole du 28 juin 2023.

Définitions

Plusieurs termes sont employés dans cette note, il convient donc de les définir. **L'autosolisme** correspond au déplacement réalisé par une seule personne dans une voiture. Le **covoiturage** est l'utilisation d'une voiture par plusieurs occupants à titre non-onéreux à l'exception du partage des frais.

Nous distinguons deux types de covoiturage : le **covoiturage régulier** qui est réalisé entre le domicile et l'université/travail sur des courtes et moyennes distances et le **covoiturage ponctuel**, qui peut porter sur de plus longues distances, et est utilisé lors d'événements isolés ou irréguliers comme les sorties culturelles, les vacances ou encore les rencontres sportives. Enfin, le **taux d'occupation** correspond au nombre moyen d'occupants par voiture, y compris le conducteur.



Principales applications de covoiturage

Klaxit : Cette application (rachetée par Blablacar) est spécialisée dans le covoiturage domicile-travail. Elle a été choisie depuis septembre 2022 par l'Eurométropole de Strasbourg pour encourager ses agents à utiliser le covoiturage.

Karos : Cette application est spécialisée dans le covoiturage domicile-travail, elle a été choisie notamment par les sociétés Hager, Kronenbourg, Triumph à Obernai depuis l'automne 2022.

Blablacar : Cette société française est n°1 mondial, elle compte 20 millions de membres répartis dans 19 pays. L'application est utilisée essentiellement pour du covoiturage ponctuel avec des distances supérieures à 50 km.

Chiffres-clés du covoiturage

Les données issues de la plate-forme Klaxit pour l'année 2023 montrent une augmentation constante et très forte des trajets en covoiturage toutes plateformes confondues au niveau national¹. Depuis janvier 2023, plus de 8 millions de trajets en covoiturage ont été réalisés. Les avantages en termes d'économies financières ont été chiffrés, au niveau national, à 2,5 millions d'euros. Pour ce qui est de la réduction de l'empreinte carbone, cela représente 46 704 billets d'avion Paris-Toulouse évités. Le taux d'occupation moyen est de 2,24 passagers par voiture et la distance moyenne parcourue est de 24,36 km.

Pour ce qui est du covoiturage quotidien, la métropole de Rouen est à la première place avec plus de 70 000 trajets covoiturés par mois (chiffres pour mai 2023)².

¹ Pour obtenir les données actualisées : <https://www.go.klaxit.com/barometre-du-covoiturage>

² <http://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/dashboard>

³ Vous pouvez retrouver l'ensemble des témoignages en annexe.

⁴ Source : ADEME.

⁵ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16213>

I. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DU COVOITURAGE

Le CODEV s'est appuyé sur différentes sources documentaires mais également sur des témoignages recueillis auprès de praticiens réguliers du covoiturage dans l'EMS pour nourrir son analyse³.

Les avantages du covoiturage

L'aspect environnemental et sanitaire

Le covoiturage participe activement à la réduction des pollutions émises par les carburants, notamment particules fines issues du diesel ainsi qu'à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Il réduit considérablement l'encombrement des routes et les embouteillages notamment aux heures de pointe.

L'aspect pratique

Il permet de gagner du temps en utilisant les voies réservées au covoiturage. Pour les personnes sans véhicule, le covoiturage est particulièrement utile pour pouvoir se déplacer, dans les secteurs où les transports en commun ne sont pas présents ou adaptés. Il permet aussi de continuer à circuler *en tant que passager* dans une Zone à faibles émissions (ZFE) lorsque l'on est propriétaire d'un véhicule Crit'air non autorisé dans la ZFE. Il contribue, enfin, à réduire la fatigue pour les personnes transportées ainsi que la durée du trajet lorsque les transports en commun ne sont pas adaptés.

L'aspect financier

Le gain financier pour un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours en alternance avec un collègue a été estimé à environ 2000 euros par an⁴. Les covoitureurs bénéficient d'avan-



photo :Istock

tages financiers grâce au plan national covoiturage (par exemple prime de l'État aux primo-conducteurs de 100 euros depuis le 1^{er} janvier 2023)⁵. Ces aides peuvent être abondées par les collectivités locales. L'Eurométropole vient d'ailleurs de décider d'une enveloppe financière spécifique⁶ pour les covoitureurs pour promouvoir plus efficacement cette alternative à l'autosolisme. Le covoiturage peut potentiellement contribuer à la réduction du nombre de véhicules par foyer, notamment si les membres du foyer peuvent télétravailler, et donc diminuer les frais occasionnés par la possession et l'utilisation d'un deuxième véhicule.

L'aspect convivialité et bien-être

Le covoiturage permet de faire connaissance avec d'autres personnes ce qui peut être plus agréable que de faire le trajet seul. Il peut, aussi, contribuer à améliorer l'entente et la collaboration entre collègues d'une même structure.

Les inconvénients du covoiturage

Contraintes

Il est nécessaire de faire des compromis avec son/ses covoitureur(s) sur l'heure de départ et l'heure de retour. Chacun doit pouvoir être flexible sur les horaires. Au-delà de 2 personnes transportées, ces contraintes peuvent devenir importantes. Un covoiturage implique parfois, pour le conducteur, de réaliser un détour pour récupérer le ou les covoitureurs ou pour le passager de s'adapter à l'itinéraire du conducteur. Pour les personnes ayant des contraintes familiales importantes (activités des enfants, écoles...), le recours au covoiturage via une application pensée pour le domicile-travail n'est pas une solution pertinente. Il convient d'utiliser plutôt des applications spécifiques, par exemple Scoléo⁷ qui permet de mettre en relation les parents d'élèves d'une même école. Il n'y a, à ce jour, pas assez d'aires de covoiturage aménagées pour stationner les voitures non utilisées.

Aléas / risques

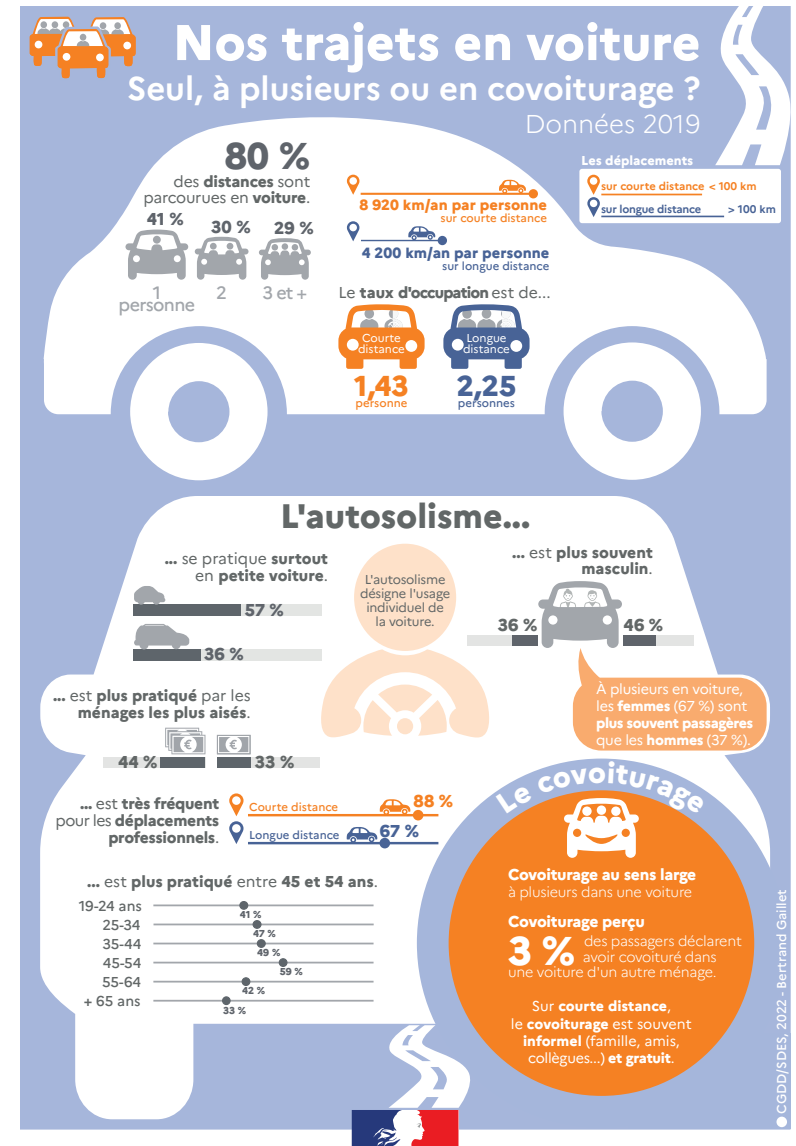
Les retards du conducteur ou du passager constituent des points sensibles pour les trajets domicile-travail. Certes, il est possible d'annuler le trajet au dernier moment mais il peut être difficile de trouver une alternative en dernière minute. Certains opérateurs ne vérifient pas si le conducteur est titulaire du permis de conduire et/ou a souscrit une assurance.

Les points de vigilance liés au covoiturage

Le covoiturage domicile-travail doit être privilégié dans les secteurs pour lesquels la mise en place de transports en commun n'est pas possible. Il peut aussi être proposé provisoirement dans les secteurs pour lesquels le déploiement d'un réseau de transports en commun est prévu mais non encore opérationnel. Lorsque les transports en commun sont performants, ils sont, en effet, un outil particulièrement efficace pour faire baisser le nombre de voitures individuelles en circulation quotidiennement.

⁶ Délibération « Déploiement et promotion du covoiturage domicile-travail » adoptée par le Conseil de l'Eurométropole du 28 juin 2023

⁷ <https://www.scoleo.fr/>



II. RETOURS D'EXPÉRIENCE D'AUTRES MÉTROPOLIS COMPARABLES

Le CODEV a étudié les publications sur le covoiturage en service sur plusieurs territoires en France. Il en conclut que la mise en place d'un service de covoiturage performant dans l'aire d'attractivité de l'Eurométropole de Strasbourg répondrait à un besoin réel, en complémentarité avec les transports en commun.

Rouen

Il s'agit de la première ville en termes de volume de covoiturage en France. Sur ce territoire une hausse de 900% du nombre d'utilisateurs a été constatée entre 2022 et 2023. Cela correspond à 70 000 trajets mensuels en mai 2023 dont 1/3 réalisés par des étudiants.

Une aide de la Métropole Rouen Normandie avait été mise en place pour inciter au covoiturage à hauteur de 3 euros par voyage. Le succès de la formule a incité les élus à réduire ensuite le montant de cette aide sans entraver la dynamique lancée.

Par ailleurs, les deux collectivités Métropole Rouen Normandie et l'Agglo Seine Eure ont collaboré pour mettre en place des lignes de covoiturage.

Bourgoin-Jallieu, Lyon

Il s'agit de lignes gérées par une start-up appelée Ecov. Ces lignes sont le fruit d'un travail collaboratif entre l'université et la collectivité. Le réseau compte trois lignes principales reliant le sud-est de Lyon à Bourgoin-Jallieu. Au total, 5 arrêts et aires de covoiturage avec places de parking réservées à proximité de

transports en commun, jalonnent le tracé, ce qui permet de conjuguer les modes de transports vertueux. Grâce aux 200 conducteurs qui proposent leurs sièges libres chaque jour, plus de 90 % des passagers partent en moins de 10 minutes. Les trajets quotidiens se font en direction de Lyon le matin et vers Bourgoin-Jallieu en fin de journée, du lundi au vendredi, de 6h30 à 9h et de 16h à 19h.

En 2022, près de 60 000 trajets ont été réalisés, permettant ainsi d'éviter le rejet de 67,7 tonnes d'émissions de CO₂. Facile d'utilisation, le dispositif a su convaincre des usagers qui à 75 % ne pratiquaient pas le covoiturage.

Nantes Métropole et Région Pays de la Loire

La Métropole de Nantes et la Région Pays de la Loire proposent deux plateformes différentes mais interconnectées, permettant des tarifs de covoiturage

pouvant se combiner avec les abonnements aux transports en commun. Le système de covoiturage comprend plusieurs aires de covoiturage et 12 points d'arrêts pour trouver directement sur place un covoitureur. Des mesures spécifiques à destination des étudiants ont été mises en place comme la gratuité pour les passagers et le remboursement des frais du conducteur par la Région. Il est garanti aux passagers de trouver une solution pour le retour en cas de conducteur défaillant.

La place dans la voiture est au prix d'un ticket de tram et le covoiturage est proposé gratuitement dans le cadre d'une formule d'abonnement illimitée aux transports en commun. De même, un système de covoiturage solidaire pour les personnes en difficulté de mobilité ne pouvant se rendre à un point de rendez-vous spécifique a été mis en place.

Ligne de covoiturage : comment ça marche ?

Le principe d'une ligne de covoiturage est de faire de la voiture un transport collectif en garantissant une qualité de service comparable à celle d'un transport urbain. Ces lignes sont mises en place aux heures de pointe les jours ouvrables,

Une « ligne de covoiturage » fonctionne comme une ligne de bus. Elle concerne un même trajet donné, elle est dotée d'arrêts auxquels les passagers volontaires peuvent attendre un conducteur sans avoir besoin de réserver préalablement. Le passager a la garantie de trouver un conducteur dans les sept à dix minutes selon les cas ou d'être pris en charge par un taxi ou un Uber si le délai n'est pas respecté. Ces arrêts sont aménagés avec du mobilier urbain et équipements dédiés pour faciliter le repérage de l'arrêt et l'attente des passagers. Une application mobile et des panneaux lumineux permettent de signaler aux automobilistes, les demandes de trajet des passagers. Des assureurs, du type de la MAIF assurent le financement de solutions alternatives en cas de non prise en charge dans un délai donné (10 minutes en général).

III. LES 10 PRÉCONISATIONS

À l'issue de ses travaux, le CODEV formule 10 recommandations à l'intention des élus et services de l'Eurométropole de Strasbourg (désignée ci-dessous par « l'Eurométropole »).

1. **Promouvoir prioritairement** le covoiturage régulier domicile/travail au sein de l'Eurométropole et dans son aire d'attractivité car c'est celui qui permet de réduire le plus significativement le nombre de voitures sur les routes et les embouteillages aux heures de pointe.
2. **Développer les synergies entre l'Eurométropole de Strasbourg, les communes voisines, la Collectivité Européenne d'Alsace et la Région Grand-Est** pour des propositions communes et cohérentes en faveur du covoiturage dans le périmètre de l'aire d'attractivité de l'Eurométropole.
3. **Établir un diagnostic fin avec les collectivités publiques partenaires** pour définir les zones / les trajets qui comportent les flux de voitures les plus importants et des transports en commun encore insuffisants pour prioriser le déploiement de véritables lignes de covoiturage.
4. **Assurer le pilotage public du développement du co-voiturage.** L'Eurométropole de Strasbourg ne devrait pas laisser l'initiative aux seuls acteurs privés comme c'est le cas actuellement.
5. **Soutenir ou acquérir une plateforme unique de mise en relation acteurs publics et acteurs privés confondus.** Choisir la plateforme la plus utilisée au sein de l'Eurométropole afin d'augmenter la probabilité de rencontres entre covoitureurs.

Certaines zones d'activités et collectivités proposent déjà l'une ou l'autre plateforme de covoiturage à leurs travailleurs, ce qui est déjà très positif mais sans concertation entre elles, ni accord sur la plateforme proposée.

6. **Réserver un budget d'investissement dédié pour réaliser et entretenir les infrastructures nécessaires :** aires de covoiturage, parkings relais⁸, voies réservées, arrêts (à l'identique d'un arrêt de bus) avec panneaux lumineux indiquant la demande de destination des passagers covoitureurs. Les collectivités locales peuvent bénéficier du plan national covoiturage avec des aides à l'investissement pour l'amélioration de leurs infrastructures.
7. **Allouer et pérenniser une aide financière complémentaire à celles des entreprises et/ou de l'Etat⁹ au bénéfice des covoitureurs passagers et conducteurs afin de permettre l'essor du covoiturage.** Ces aides sont des incitations nécessaires au démarrage, il faut plusieurs années pour que le covoiturage rente dans les mœurs et devienne par conséquent naturel¹⁰.
8. **Renforcer, en lien avec la Chambre de commerce et d'industrie et la CEA, les actions de communication et de promotion, en direction des grandes entreprises ou zones d'activités,** et les reconduire régulièrement. Accentuer, en particulier, la communication sur le dispositif Optimix¹¹ de conseil en mobilité durable de l'Eurométropole. Encourager les entreprises, notamment celles en régies publiques à mettre en œuvre pour leurs salariés le « forfait mobilité durable » proposé par l'État¹² et/ou les inciter au covoiturage via d'autres mesures telles que des places réservés aux covoitureurs sur leur parking.

9. **Renforcer les actions de promotion et de communication vis-à-vis du grand public** pour faire connaître les avantages du covoiturage et bien le distinguer de l'autopartage, la confusion étant fréquente entre ces deux outils à déployer différemment selon le contexte de vie des usagers.
10. **Mettre en place une démarche de suivi et d'évaluation du covoiturage :** se fixer des objectifs ambitieux mais réalistes à moyen et long terme (exemple : faire partie du « Top 10 » des métropoles qui covoiturent le plus en France)¹³ Suivre mensuellement les indicateurs retenus¹³ pour adapter les mesures d'incitation en conséquence.

⁸ À cet effet, des parkings relais des tramways et arceaux pour les vélos peuvent être utilisés.

⁹ Depuis le 1^{er} janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance reçoivent une prime de 100 euros, via les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif. Une première partie est versée au 1^{er} covoiturage (25 euros minimum) et le reste au 10^{ème} covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter du premier covoiturage.

¹⁰ La ville de Nantes propose une indemnité de 1 euro par trajet passager jusqu'à 20 km, puis 0,10 euro par km au-delà, jusqu'à un plafond de 3 euros par trajet passager. À cela, s'ajoute une aide de 120 euros d'incitation de la Région des Pays de la Loire.

¹¹ Optimix : <https://www.strasbourg.eu/optimix-le-facilitateur-de-mobilite>

¹² Forfait Mobilité durable : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046>

¹³ Les indicateurs préconisés le Conseil de développement sont à retrouver en annexes.



Ressources

Références générales et chiffres clés

- ✓ Covoiturage, les bonnes raisons de se lancer : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/entreprises/bureau/deplacements/covoiturage-bonnes-raisons-de-se-lancer>
- ✓ Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur : <https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage-en-france-avantages-et-reglementation-en-vigueur>
- ✓ Ministère de l'Environnement - Observatoire du covoiturage : <http://observatoire.covoiturage.beta.gouv.fr/ressources>
- ✓ FAQ : le forfait mobilités durables (FMD) | Ministères Écologie Énergie Territoires ([ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr))
- ✓ Optimix : <https://www.strasbourg.eu/optimix-le-facilitateur-de-mobilite>

Expériences d'autres métropoles

Rouen

- ✓ La Métropole, championne de France du covoiturage | Métropole Rouen Normandie (metropole-rouen-normandie.fr)
- ✓ L'app des covoitages du quotidien de la Métropole de Rouen Normandie - Klaxit

Grand Lyon

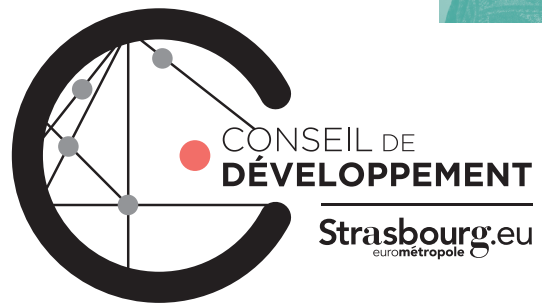
- ✓ <https://encovoit-grandlyon.com/>
- ✓ <https://www.lanemove.com/lignes-covoiturage-lane/>

Nantes métropole et Région pays de la Loire

- ✓ Covoiturage solidaire (ouestgo.fr)
- ✓ Trouver ou proposer un covoiturage | metropole.nantes.fr
- ✓ Covoiturez moins cher avec Aléop ! | [Aleop](http://Aleop.com) (paysdelaloire.fr)

photo : E. Georges





Réflexion citoyenne

Restons en contact :
Conseildedevveloppement@strasbourg.eu

 95CODEVMS  Conseil de Développement de l'Eurométropole de Strasbourg

Scanner pour
s'inscrire à la
lettre d'info

